

Meyrin, le 17 juin 2025

SPA/convocation.doc

**Mesdames, Messieurs les
membres du Conseil municipal**

Conseil municipal

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, j'ai l'avantage de porter à votre connaissance que votre Conseil tiendra séance le **mardi 24 juin 2025 à 18h30**, à la Ferme de la Golette, rue de la Campagne-Charnaux 9.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Assermentation de Mme Sandy Baudron (PLR) en tant membre suppléante du Conseil municipal.
2. Assermentation de Mme Sonia Tavares (UDC) en tant membre suppléante du Conseil municipal.
3. Approbation des procès-verbaux des séances du 20 mai et du 2 juin 2025.
4. Communications du Bureau du Conseil municipal.
5. Communications du Conseil administratif.
6. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
7. Désignation du représentant FNM pour le groupe MCG à la place de Marco Gaetanino.
8. Délibération n° 2025-19 relative à une aide d'urgence de **CHF 100'000.-**, demandée par Marco Lia au nom de l'UDC Meyrin-Cointrin, Francisco Sanchez au nom du PS Meyrin-Cointrin, Cosima Deluermoz au nom du groupe LC-VL, Marco Gaetanino au nom du MCG, Esther Hartmann au nom des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin, Adriana Schweizer au nom du PLR-MC, et LJS, pour apporter un soutien financier à la population de Blatten dont le village a été enseveli sous l'éboulement torrentiel survenu le 28 mai 2025.
9. Délibération n° 2025-21 relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes (LAC).
10. Délibération n° 2025-22 relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour préavis des demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans conformément à l'article 30A, al. 1, lettre g, de la loi sur l'administration des communes (LAC).
11. Rapport du délégué du Conseil municipal au comité de rédaction du journal *Meyrin Ensemble* (A. Frehner, PLR).
12. Annonces de projets.
13. Propositions individuelles.
14. Questions.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, je vous adresse, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

Francisco Sanchez

Président

Délibération n° 2025-19 relative à une aide d'urgence de CHF 100'000.-, demandée par Marco Lia au nom de l'UDC Meyrin-Cointrin, Francisco Sanchez au nom du PS Meyrin-Cointrin, Cosima Deluermoz au nom du groupe LC-VL, Marco Gaetanino au nom du MCG, Esther Hartmann au nom des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin, Adriana Schweizer au nom du PLR-MC, et LJS, pour apporter un soutien financier à la population de Blatten dont le village a été enseveli sous l'éboulement torrentiel survenu le 28 mai 2025

Vu l'étendue catastrophique des dommages ayant touché le village de Blatten (VS) le 28 mai 2025;

Considérant la solidarité qui doit exister entre les collectivités locales en cas de catastrophe naturelle et l'importance d'apporter une aide immédiate aux collectivités touchées;

Considérant que la commune de Blatten a besoin d'un soutien financier urgent pour faire face à cet événement exceptionnel;

Vu l'article 32 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

Vu l'article 79 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 24 juin 2025,

**D E C I D E
P A R X X**

1. d'ouvrir un crédit de CHF 100'000.- destiné à la commune de Blatten (VS) pour apporter de l'aide d'urgence et notamment pour reloger les habitants,
2. de comptabiliser ce crédit de CHF 100'000.- dans le compte de l'aide d'urgence en Suisse n° 59.200002.363.60000,
3. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

Certifié conforme à la décision du
Conseil municipal

Le Président:

Francisco Sanchez

Délibération n° 2025-19

Exposé des motifs

Le 28 mai 2025, l'éboulement massif provoqué par l'effondrement partiel du glacier du Birch a enseveli une grande partie du village de Blatten (VS) dans le Lötschental. Environ 90% du village a disparu sous des millions des tonnes des débris et les rares maisons épargnées se trouvent désormais sous les eaux de la rivière Lonza dont le cours est interrompu par les débris.

La majorité des habitants se retrouvent sans rien après l'éboulement. Avec le peu de temps disponible pour évacuer, de nombreuses personnes ne sont pas parvenues à sauver davantage d'effets personnels. La destruction des bâtiments d'habitations et des infrastructures publiques, impliquent que les sinistrés soient relogés. En outre, tous les besoins des sinistrés ne sont pas pris en charge par les assurances.

La Chaîne du Bonheur, la Croix-Rouge et Caritas s'activent déjà afin d'apporter notamment un soutien financier direct aux personnes sinistrées, une prise en charge partielle de loyers pour des logements temporaires, un appui aux petites entreprises en cas de pertes de revenus et une aide sur le moyen et long terme.

Nos pensées vont à la population sinistrée. Le présent projet de délibération vise à débloquer une aide financière d'urgence afin de concrétiser la solidarité de la Commune de Meyrin avec les habitants de Blatten en étroite collaboration avec la commune de Blatten, le canton du Valais et les organisations de bienfaisance reconnues. Cette aide financière, somme toute modeste, représente une dépense équivalente à environ 3.50.- CHF par habitant de la commune.

Au bénéfice de ces explications et au nom de la solidarité nationale, nous vous invitons, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à approuver par un vote immédiat le projet de délibération ci-joint.

Délibération n° 2025-21 relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes (LAC)

Vu l'intérêt pour la Commune de pouvoir être représentée par le Conseil administratif ou le maire pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussions par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique;

Vu la teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 24 juin 2025,

D E C I D E**PAR XX**

1. De charger le Conseil administratif / le maire de passer les actes authentiques concernant :
 - a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines,
 - b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement,
 - c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la Commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci,
 - d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la Commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales,
 - e) les changements d'assiettes de voies publiques communales, à condition que les opérations visées sous lettres a, b, c, d et e résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la Commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

2. Cette délibération est valable jusqu'au 31 décembre 2030 (année des élections communales).

Certifié conforme à la décision du
Conseil municipal

Le président:

Francisco Sanchez

Délibération n° 2025-22 relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour préavisier les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans conformément à l'article 30A, al. 1, lettre g, de la loi sur l'administration des communes (LAC)

Vu l'intérêt pour la Commune de pouvoir être représentée par le Conseil administratif pour préavisier les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans prévus à l'article 30A, alinéa 1, lettre g de la loi sur l'administration des communes (LAC) afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal;

Vu la teneur de l'article 30A, alinéa 1, lettre g, de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984;

Conformément à la loi sur le droit de cité genevois (8LDCG) du 2 mars 2023;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 24 juin 2025,

**DECIDE
PAR XX**

1. de déléguer au Conseil administratif la compétence de préavisier les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans,
2. cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2025-2030.

Certifié conforme à la décision du
Conseil municipal

Le président:

Francisco Sanchez

Rapport sur les réunions de comité du journal Meyrin Ensemble

Quelques mots pour exprimer mon expérience en intégrant le comité de rédaction du journal **Meyrin Ensemble**. Tout d'abord, c'est un journal qui fait partie de la vie des Meyrinois depuis de nombreuses années. J'étais fier de participer à ce comité, car cela m'a apporté un autre regard sur la vie de la commune et m'a appris beaucoup sur l'éventail des initiatives que la commune et les associations mettent en place pour améliorer la qualité de vie des citoyens de Meyrin.

Voici le compte rendu du rapport de nos réunions concernant les séances du comité de rédaction du journal **Meyrin Ensemble** pour la période de janvier 2024 à mai 2025.

Le comité s'est réuni 10 fois par année pour faire analyser la précédente édition, et concevoir celle d'après. Voici ci-dessous les éléments particulièrement frappants qu'il a développés.

Le comité a à de nombreuses reprises souligné la qualité poétique des textes de l'édito, en ouverture de journal, qui raconte à chaque fois une histoire, renvoyant ou non à un article du journal.

La question des temporalités des portraits politiques (maire et présidente ou président du Conseil municipal) a aussi animé des discussions de comité, avec l'idée qu'ils soient effectués plus près des échéances (départ, changements, arrivées).

Toujours en politique, un autre sujet a été développé par le comité, durant l'année précédant les élections : une série de portraits de Conseillers municipaux. Ceci afin qu'ils racontent les raisons de leur investissement, comment ils sont entrés en politique, et expliquent ce qu'ils retirent de leur expérience au Conseil municipal. Ces portraits n'abordaient pas les idées politiques. Ils se concentraient sur le parcours et le vécu, afin de donner envie aux citoyens de s'engager, en cette période où les partis cherchaient à recruter des membres en vue des élections.

L'un des enjeux qui s'est fortement amélioré, mais constitue toujours un défi, est la question des photos, des associations notamment. Un focus a été mis sur les sociétés sportives en particulier. Le Cartel a, à la demande du comité, sensibilisé les sociétés à cette question, et des photos en mouvement, dynamiques, sont plus fréquemment apparues dans les éditions. A noter que la question des visuels est toujours un enjeu, pour en obtenir de qualité.

Côté associations sportives, le sport a pu s'étoffer dans le journal. Le prochain enjeu discuté est qu'il puisse refléter plus largement encore les différents clubs de la commune, certains ne proposant jamais d'articles au journal. Cependant un progrès a été relevé dans la présence sportive dans les pages.

Toujours autour des associations, plusieurs discussions ont porté sur le fait de recentrer les articles sur les domaines d'activité des associations, et d'éviter des éléments trop publicitaires dans le rédactionnel (horaires des cours, mais aussi ventes à la ferme, etc.). Il a été aussi question de s'assurer d'un équilibre dans les portraits, qui soient de femmes et d'hommes.

Concernant la publicité, elle ne figure plus dans le journal, le partenaire de publicité n'ayant pas respecté ses accords avec la Ville de Meyrin, en particulier sur les questions de versement à la commune de la part qui lui est dû. Le dossier est en cours, a appris le comité, qui est en attente d'un nouveau partenaire dès que cela sera possible.

Le comité a également décidé, au fil de discussions, puis d'une réunion spécialement dédiée, de renforcer la saisonnalité des éditions.

L'idée est simple : que les éditions soient davantage marquées par les temps forts de la commune, qu'elles collent ainsi plus fortement aux rythmes et moments de vie de celle-ci. Pour le comité, il s'agit de discuter en amont et ainsi d'accompagner ces éditions particulières.

Le comité s'est en particulier penché sur l'étoffement de l'édition de décembre-janvier, pour renforcer son caractère festif.

Ainsi, l'édition fin 2025 abordera notamment les fêtes dans les diverses communautés, ainsi que chez les aînés, etc.

L'idée a également été développée au sein du comité de renforcer les éditions par des éléments phares, qui puissent fixer des rendez-vous aux lecteurs. Ainsi, les contes fantastiques, avec dessins, qui avaient marqué certaines éditions, reviendront sous une nouvelle forme.

D'autre part, des rubriques particulières, comme un coup de chapeau chaque mois, devraient faire leur apparition.

Enfin, en été, des jeux ou même un polar participatif si cela est possible, devraient voir le jour.

Le comité a également souhaité que le journal permette de sensibiliser à des enjeux importants. Des avertissements autour des vols et arnaques à destination des aînés, assortis de recommandations, en offrent un bon aperçu. La prévention cambriolage, mais aussi celle des bons gestes face à la canicule, en sont un autre exemple.

Autre défi empoigné par le comité, la réduction des pages administratives. Celles-ci sont allés jusqu'à s'étendre sur trois pages, dans des éditions qui devraient consacrer davantage leur espace aux moments forts de la commune, soit l'été et décembre.

Aujourd'hui, elles reviennent à deux pages, et le comité a lancé le souhait qu'elles se réduisent encore, puisque désormais des QR codes peuvent renvoyer aux horaires particuliers (centres sportifs, etc.). Un travail appelé à se poursuivre, en discussion avec les partenaires.

Autre élément plusieurs fois relevé au sein du comité, la nécessité d'incorporer davantage la présence de jeunes dans les articles et parmi nous. Pour les articles, les portraits notamment de sportives et sportifs, ou de jeunes avec des projets, ont été choisis et vivement appréciés par le comité.

Le comité souhaite aussi, et c'est une musique d'avenir, que la forme électronique du journal puisse permettre de cliquer sur des articles, et de développer certains sujets ou les réactualiser.

Voici pour les éléments forts des réunions du comité, qui s'est penché dans une bonne ambiance à la fois sur les questions de forme et de fond tout au long de ses réunions.

Antoine Frehner
Délégué du CM